



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 13 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	20
Représentés	7

N° 2023-022

Adoption du
compte
administratif 2022
du budget de la
Commune

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le sept avril deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M RIBES, B. ROSSI LUMBROSO, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : D. CAMHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, S. BOULINGUEZ représentée par M. RIBES, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. CUTILLO représenté par A. RUBIOLO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE.

Absent non excusé : M. SOONEKINDT.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2022-035 en date du 14 avril 2022 approuvant le budget primitif,

Considérant la commission finances en date du 05 avril 2023 au cours de laquelle a été étudié le CA 2022 de la Commune,

Vu la décision modificative prise lors de l'assemblée suivante :

DECISIONS MODIFICATIVES	DATE	Deliberation N°
DM n°1	06/12/2022	2022-070

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative,

Considérant que pour le vote, Monsieur le Maire a quitté la séance et que Monsieur J. LEVI VALENSI a été élu pour le remplacer ponctuellement à la présidence de la séance,

Considérant que le compte administratif 2022 fait apparaître une identité d'exécution avec le compte de gestion 2022 qui a été approuvé par la délibération n°2023-021 du 13 avril 2023

Compte administratif 2022 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes 2022			
Prévisions budgétaires	6 808 476.02 €	6 113 477.77 €	12 921 953.79 €
Titre de recettes	2 849 124.94 €	5 849 974.64 €	8 699 099.58 €
Dépenses 2022			
Prévisions budgétaires	6 808 476.02 €	6 113 477.77 €	12 921 953.79 €
Dépenses nettes	3 687 738.31 €	5 885 733.29 €	9 573 471.60 €
Résultat de l'exercice 2022			
Excédent			
Déficit	- 838 613.37 €	- 35 758.65 €	- 874 372.02 €
Résultat reporté 2021			
Excédent	475 366.01 €	424 747.69 €	900 113.70 €
Déficit			
<i>Par affecté à l'investissement exercice 2022</i>			
Résultat de clôture 2022			
Excédent		424 747.69 €	61 500.33 €
Déficit	- 363 247.36 €		

Les RAR 2022 sont excédentaires de + 248.397 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET et C. BARRIERE s'abstenant,

..... **DECIDE :**

- D'adopter le compte administratif 2022 de la Commune tel que présenté dans le tableau ci-dessus et dans l'extrait du compte administratif joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le 1^{er} Adjoint,
Joël LEVI VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 21 AVR. 2023
Affiché le : 21 AVR. 2023